

Demotte est prié de sécuriser les écoles

■ L'enseignement catholique souhaite des conseillers en prévention.

Pour faire face aux risques terroristes et favoriser la sécurité dans les écoles, le Segec, le Secrétariat général de l'enseignement catholique, a décidé de passer à l'offensive.

Dans une lettre qu'il a envoyée ce jeudi, le Segec met en demeure le ministre-Président socialiste de la Communauté française Rudy Demotte de délivrer au plus vite des budgets pour appliquer un dé-

cret daté de 2009. Ce décret octroie des moyens supplémentaires pour chaque école, afin qu'elle puisse prendre en charge un conseiller en prévention.

Mais depuis sept ans, regrette le Segec, aucun budget n'a été débloqué pour les écoles du réseau libre (contrairement à celles du réseau de la Communauté), afin que ce décret puisse être mis en application.

De nouveaux plans d'urgence

L'enjeu réel, derrière cet appel, touche à la responsabilité civile des écoles. En cas d'accident dans un établissement,

qui sera responsable ?, s'interroge le Segec. *"La responsabilité de la Communauté française pourrait être invoquée au motif que l'adoption du décret octroyant des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le conseiller en prévention a trompé les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre quant à leur possibilité de créer la fonction de conseiller en prévention."*

Plus encore, insiste le Segec, *"la responsabilité morale et politique de la Communauté serait également interrogée"*.

Pour Etienne Michel, directeur du Segec, la mise en place

de conseillers en prévention est de plus en plus urgente, tant l'émergence de nouveaux risques terroristes demande d'adapter les plans d'urgence.

Si en cas d'incendie il faut organiser l'évacuation des élèves, argumente-t-il, il faut pouvoir assurer leur confinement en cas d'attaque extérieure.

Pour l'enseignement catholique, un conseiller en prévention apparaît donc désormais comme indispensable afin d'aider les écoles à mieux s'organiser.

BdO

L'école
catholique
renvoie la
Communauté
française à ses
responsabilités
et à un décret
de 2009.